

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 10 juillet 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Délibération n° BC-2023-100

Objet de la délibération : **SYNDICAT DES JEUNES AGRICULTEURS DU VAR - EDITION 2023 DE L'EVENEMENT "LES JEUNES AGRICULTEURS FONT LA FOIRE" ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente à Brignoles (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 juillet 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à DEBRAY Romain, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

Absents : BOURLIN Sébastien, ARTUPHEL Ollivier, HOFFMANN Olivier, TONARELLI Patrice.

Secrétaire de Séance : Nicole RULLAN

Monsieur Eric AUDIBERT expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2311-7 relatif à la forme des décisions d'octroi des subventions et l'article L1611-4 relatif aux contrôles des subventions attribuées ;

VU la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment l'article 59 qui a inséré un article 9-1 définissant les subventions aux associations, dans la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

VU le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n°2017-779 du 05 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subventions ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la politique agricole menée sur le territoire en matière d'agriculture, la Communauté d'Agglomération a pour objectif de promouvoir et soutenir les filières agricoles de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que le syndicat agricole « Les Jeunes Agriculteurs du Var » a été créé en 1957 avec, pour objet, la défense des intérêts des jeunes agriculteurs et de ceux qui sont en phase d'installation, la proposition d'idées novatrices pour l'avenir, la formation des futurs responsables syndicaux, la communication sur le métier d'agriculteur et l'animation du milieu rural ;

CONSIDERANT que le syndicat agricole « Les Jeunes Agriculteurs du Var » constitue un relais entre l'adhérent et tous les organismes professionnels et services publics ;

CONSIDERANT que le syndicat agricole « Les Jeunes Agriculteurs du Var » organise la manifestation « Les Jeunes Agriculteurs font la Foire » sur la commune de Cotignac le 08 et 09 juillet 2023 ;

CONSIDERANT que cette manifestation est une action de promotion et de valorisation des produits et des métiers agricoles varois ;

CONSIDERANT la portée nationale de cet évènement, contribuant à renforcer l'identité agricole du territoire de la « Provence Verte » ;

CONSIDERANT la demande de subvention faite par le syndicat « Les Jeunes Agriculteurs du Var » d'un montant de 1 000 € sur une opération de 18 000 €, en date du 05 décembre 2022 ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1 000 € au syndicat « Les Jeunes Agriculteurs du Var » sis 70, avenue du Président Wilson - 83550 VIDAUBAN, pour l'organisation de la manifestation Les Jeunes Agriculteurs font la Foire – Edition 2023, à Cotignac, le 08 et 09 juillet 2023, représentant 5.55 % du budget prévisionnel de l'opération s'élevant à 18 000 €,
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tous documents y afférents,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du budget principal 2023 de l'Agglomération Provence Verte.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 10 juillet 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND